

Réf: Dossier 222768

## Avis de constitution

### SOCIETE SOCIETE « AGROLANES »

Siège Abidjan, Cocody, Abidjan Cocody Angre 9e  
Tranche non loin de l'immeuble CGK, Lot : 736, ilot :31,  
section : EV, parcelle : 144, Lot 736, Ilot 31

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 29/05/2023 , et enregistrés au CEPICI le 07/06/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AGROLANES »

Objet : Agro-business, agro-industrie,

Hôtellerie,

Conseil et expertise

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles

et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous

établissements financiers avec possibilité de donner en

garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou

devant être créée

- et généralement, toute opérations financières,

commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se

rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou

pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Cocody, Abidjan Cocody Angre 9e Tranche non loin de l'immeuble CGK, Lot : 736, ilot :31, section : EV, parcelle : 144, Lot 736, llot 31

Dirigeant(s) M KOUADIO N'GORAN ALEXIS (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B12-03441 du 13/06/2023 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°43595/GTCA/RC/2023 du 13/06/2023

